

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FÉVRIER 2015

PROCES VERBAL

L'an **deux mil quinze, le vingt-quatre février à vingt heures trente**, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation du 10 février 2015, sous la présidence de M. Sylvain LAUNAY, Maire.

Présents : Sylvain LAUNAY, Anne GUIHAIRE, Fabrice RADIGUE, Isabelle GUIMONT, Natacha PERRIER, David MARY, Anthony DA SILVA, Pierre LE CLERC, Stéphane GUILBERT, Christèle BESNIER, Valérie LE JEUNE.

Absent(s) excusé(s) : Vincent DOUVENOULT donne pouvoir à Stéphane GUILBERT, Fanny VAAST donne pouvoir à Anthony DA SILVA, Pierrick CHASSARD donne pouvoir à Sylvain LAUNAY.

Absent(s) : Lucie LARONCHE,

M. Pierre LE CLERC est nommé secrétaire de séance.

1 DEMANDE DE DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (D.E.T.R.) POUR DES TRAVAUX INTERIEURS DE MODERNISATION ET DE REAMENAGEMENT DE LA MAIRIE

En raison des derniers travaux, de la vétusté des installations électriques et de l'éclairage de la mairie remontant à quelques décennies, l'espace destiné au secrétariat et la salle du Conseil Municipal ne satisfait plus aux exigences de service public.

Monsieur le Maire propose de réaliser des travaux qui consistent à moderniser et à réaménager la mairie de la façon suivante :

- Espace « accueil du public » et « secrétariat »
 - Pose de cloisons permettant d'allier la confidentialité aux administrés et le confort de travail du personnel administratif.
- Espace « secrétariat » et « salle du conseil municipal »
 - Pose d'appareils de chauffage performants pour des raisons de sécurité et d'efficacité énergétique
 - Remplacement des éclairages pour des raisons d'efficacité énergétique et de confort

L'ensemble de ces travaux estimé à 30 748.72 € H.T, soit 36 898.46 TTC, est susceptible d'être éligible à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux entre 20% et 50%, lorsque la nature des opérations comporte des travaux de construction, de modernisation ou de réhabilitation des mairies.

Coût estimatif de l'opération HT :

Cloisons	9 321.25 €
Electricité secrétariat	1 886.58 €
Chauffage secrétariat/accueil	1 662.87 €
Eclairage secrétariat/accueil	976.39 €
Chauffage salle du conseil	869.45 €
Eclairage salle du conseil	5 088.18 €
Murs, plafonds, sols	10 944.00 €
TOTAL HT	30 748.72 €
TOTAL TTC	36 898.46 €

Financement :

DETR	15 374.36 €
Fonds propres	15 374.36 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve ces travaux de modernisation et de réaménagement de la mairie

- S'engage à inscrire les crédits nécessaires en section investissement
- Autorise le Maire à solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoire Ruraux 2015 au taux maximum de 50%, soit 15 374.36 €.
- Autorise le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette affaire

2 CREATION D'UN POSTE D'AGENT D'ENTRETIEN POLYVALENT DANS LE CADRE DU DISPOSITIF CUI – CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (CAE)

Dans le cadre du dispositif de contrat d'accompagnement dans l'emploi, le Maire propose de créer un emploi dans les conditions fixées ci-après, à compter du 16 mars 2015.

Ce contrat est un contrat aidé réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités et établissements publics territoriaux. Il s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi. La prescription du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité de Pôle Emploi pour le compte de l'Etat.

Le Maire propose au conseil de l'autoriser à signer la convention avec Pôle Emploi et le contrat de travail à durée déterminée, pour une durée de 12 mois, étant précisé que ce contrat pourra être renouvelé dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- DECIDE de créer un poste d'agent d'entretien polyvalent dans le cadre du dispositif « contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi ».
- PRECISE que ce contrat sera d'une durée initiale de 12 mois (6 mois minimum) renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention.
- PRECISE que la durée du travail est fixée à 20 heures par semaine.
- INDIQUE que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire.
- AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle emploi pour ce recrutement.

3 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 - BUDGET COMMUNAL - DRESSE PAR M. CARMONA RECEVEUR

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

4 BUDGET COMMUNAL - COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte administratif 2014 est présenté au conseil municipal. Les résultats suivants ont été enregistrés :

Dépenses de fonctionnement	510 635.67
Recettes de fonctionnement	<u>595 992.36</u>
Excédent 2014	85 356.69
Excédent 2013 reporté	<u>61 938.65</u>
Excédent total de fonctionnement	147 295.34

Dépenses d'investissement	429 475.76
Recettes d'investissement	<u>251 758.15</u>
Déficit 2014	- 177 717.61
Excédent 2013 reporté	<u>198 279.96</u>
Excédent total d'investissement	20 562.35

M. le Maire quitte la salle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2014.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

➤ **Repas du 8 Mai** : un orchestre animera le repas. Ce qui remplace le cadeau offert par la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 22 heures 55.

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2015 – DELIBERATIONS

- Demande de DETR aménagement Mairie
- Création d'un poste de nettoyeur de locaux dans le cadre d'un dispositif « Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi »
- Approbation du Compte de Gestion 2014 dressé par le percepteur,
- Vote du Compte Administratif 2014

Sylvain LAUNAY

Fabrice RADIGUE

Anne GUIHAIRE

Stéphane GUILBERT

Isabelle GUIMONT

Valérie LE JEUNE

Pierre LE CLERC

Natacha PERRIER

David MARY

Anthony DA SILVA

Christèle BESNIER